

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 33/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame LEAL Séverine à Madame GRONCHI Karine

Convocation et affichage : 04/09/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : SUBVENTION 2025-2026 COOPERATIVE SCOLAIRE ET CREDITS PEDAGOGIQUES DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de répartition des dépenses du Regroupement Pédagogique Intercommunal a été signée en octobre 2023. Dorénavant, les crédits pédagogiques et la subvention pour la coopérative scolaire sont intégrés dans le calcul de répartition des dépenses et chaque commune procède aux versements de ces crédits à l'école de sa Commune.

Pour rappel, dans sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil avait voté la revalorisation à 25 €/enfant pour la coopérative scolaire et à 55 €/enfant en crédits pédagogiques (délibération 47/2021).

Monsieur le Maire informe que cette année, la Commune compte 30 élèves ; il convient donc que la Commune de Bevons verse :

- 750 € à la coopérative scolaire de l'école de Bevons,
- 1650 € en crédits pédagogiques disponibles à la Mairie de Bevons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide les crédits présentés ci-dessus ;**
- **Autorise le versement de la subvention d'un montant de 750 € à la coopérative scolaire de l'école de Bevons ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 11 septembre 2025,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

